



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/146
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société ENTREPOTS ET TRANSPORTS BARBE, dont le siège social est situé 58 rue du Général Chanzy 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 318 084 720, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-098 le 27 novembre 2023, portant sur la dépendance du domaine public située au Nord du hangar n° 119 sur les communes du Havre et de Gonfreville l'Orcher, en vue d'y stationner des remorques et des tracteurs Poids-Lourds.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques et fonctionnelles.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 5 000 m² située au Nord du hangar n° 119, sur les communes du Havre et de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 13 mois à compter du 29 mars 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-098 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.